Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 1er juillet 2022

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, COLAS Isabelle, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard.

Pouvoirs : CHAUDREL Maurice à COLAS Isabelle
ARRESTAYS Jacqueline à Marie-Claude SEILLIER

Excusé : JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : AIME Anne

ORDRE DU JOUR :

1. Sydev – Travaux d'effacement des réseaux rue de l'Industrie
2. Budget principal – Emprunt pour travaux d'effacement des réseaux rue de l'Industrie
3. Subventions 2022
4. Tarifs cantine et garderie – année scolaire 2022-2023
5. Agence de services aux collectivités locales de Vendée – rapport annuel 2021

Questions diverses

OUVERTURE DE SEANCE

Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2022.

Monsieur le Maire rappelle la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales au 1er juillet 2022, et notamment l'incidence sur les délibérations, comptes rendus et procès-verbaux établis à chaque réunion du conseil municipal.
Pour les scrutins publics, la transcription des résultats devra notamment comporter le nom des votants et le sens de leur vote.
Il rappelle également qu'il est possible de recourir au vote à bulletin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.
Débat entre élus :

- Certains estimant que cette réforme porte atteinte à leur liberté de penser, de s'exprimer librement.
- Est-il possible d'enregistrer les débats lors d'une réunion du conseil municipal afin d'en faciliter leur transcription sur le procès-verbal ?

SYDEV – TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE L'INDUSTRIE

Monsieur le Maire donne connaissance des conventions avec le Sydev, portant sur le projet d'effacement des réseaux rue de l'Industrie et d'une partie de la rue de la Halle.

Convention	Objet	Montant total	Participation de la Commune
2022.ECL.0426	Eclairage public	52 694,00 €	36 887,00 €
2021.THD.0071	Infrastructures de communications électriques Eclairage public	221 202,00 €	68 583,00 €
Total		**273 896,00 €**	**105 470,00 €**

Aucune demande de vote à bulletin secret n'ayant été formulée,
Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable au projet d'effacement des réseaux rue de l'Industrie et d'une partie de la rue de la Halle
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions n° 2022.ECL.0426 et 2021.THD.0071

BUDGET PRINCIPAL – EMPRUNT POUR TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement du projet d'effacement des réseaux rue de l'Industrie, d'une partie de la rue de la Halle et de la rue Georges Clemenceau, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 160 000,00 euros.

Il rappelle également que le taux d'usure a été révisé au 1er juillet 2022

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée, le Crédit Mutuel Océan et la Banque Postale ont été sollicités.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des trois propositions de financement, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel Océan suivant les modalités ci-après :

Classification Charte Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 160 000,00 €uros
Durée du contrat de prêt : 6 ans
Objet du contrat de prêt : Financement des effacements de réseaux

Taux d'intérêt annuel : 1,940 %
Calcul des intérêts : période normalisée sur la base de 365 jours
Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Différé d'amortissement en capital : possible jusqu'à 12 mois avec paiement trimestriel ou semestriel des intérêts

Mobilisation des fonds : par tranche de 25% sur une période de 6 mois maximum à compter de la date de proposition (soit 6 juillet 2022)
Remboursement anticipé : partiel ou total possible à tout moment, sous réserve du paiement des indemnités contractuelles

SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire informe qu'il convient également de se prononcer sur l'octroi de diverses subventions.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- MFR Puy Sec 50 €
- MFR Saint Michel Mont Mercure 50 €
- IFACOM La Ferrière 50 €
- MFR Saint Gilles Croix de Vie 50 €
- MFR Saint Michel en l'Herm 50 €
- BTP CFA Vendée 130 €
- ADILE Vendée 50 €
- JSP les Pertuis 100 €
- Amicale les Colliberts 100 €
- Patrimoine Religieux 100 €

- Association de parents d'élèves les P'tits Loups : Demande exceptionnelle liée à l'absence de manifestation pendant la crise sanitaire du Covid-19 : A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal attribue à l'association une subvention d'un montant de 600 €.

- SUE informatique : L'association souhaite s'équiper de nouveau matériel informatique. Pour rappel, l'association a créé gratuitement le site internet de la commune A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal attribue à l'association une subvention d'un montant de 1 650 €.

- Troc2Truc : Dans le cadre de ses animations « repair-café », l'association souhaite s'équiper d'une imprimante 3D. Par 13 voix pour et une abstention (Mr VERDON Gérard), le Conseil Municipal attribue une subvention d'un montant de 500 €.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE – ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

La Commune de Petosse vient de délibérer pour octroyer la tarification sociale de la cantine aux familles d'accueil.

Le goûter de la garderie est gratuit à Le Langon, mais payant à Petosse.

Débat : Les services périscolaires (cantine et garderie) d'un même RPI ne devraient-ils pas proposer les mêmes avantages ?
Une rencontre va être proposée avec les élus de la commune de Petosse autour de ce sujet.

Cet ordre du jour sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal

OBJET 2022-052 – AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE – RAPPORT ANNUEL 2021

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Le Langon, au regard des compétences et des territoires qu'elle a en gestion, a souscrit au capital de la société anonyme publique locale, l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Conformément aux disposition de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

Vu le rapport des Représentants des collectivités territoriales aux Conseils d'administration – année 2021, transmis le 16 juin 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte dudit rapport.

QUESTIONS DIVERSES

- Un agent communal a demandé à recevoir la médaille du travail. Monsieur le Maire informe être en attente des volontés de l'intéressé sur les modalités de remise de cette médaille.
- Gérance du café tabac restaurant de Le Langon : Négociations en cours avec un candidat très sérieux.
- Le salon de coiffure a ouvert ses portes.
- Par délibération en date du 9 juin 2022, le Conseil Municipal a validé l'acquisition d'une tondeuse frontale. Celle-ci n'étant toujours pas prête, l'entreprise propose de rapporter l'ancienne tondeuse de la commune pour 40 € (frais de transport) pour pouvoir tondeuse de stade de foot en vue du tir du feu d'artifice le 13 juillet prochain.
- L'entreprise en charge de la restauration des terrains de pétanque devrait peut-être intervenir entre le 15 août 2022 et le 28 août 2022. Monsieur Thierry ROY doit s'assurer des dates d'intervention (fermeture de l'entreprise pour congés) L'installation des caméras de vidéosurveillance devrait débuter semaine 28.
- Suite à l'affaissement du plafond de la petite salle polyvalente, les agents du service technique l'ont déplafonnée. La charpente n'est pas abimée. Des devis de réparation vont être demandés.

- Covid 19 : Recrudescence des cas de Covid-19. Appel à la prudence et à l'application des gestes barrières.
- Animations :
  - 13 et 14 juillet : Tir du feu d'artifice et animations le 14 juillet
  - 24 septembre : Forum des associations
- L'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme se tiendra du 23 août 2022 au 23 septembre 2022.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 1er septembre 2022.

La séance est levée à 21h40

Le Maire,
Alain BIENVENU

La secrétaire de séance
Anne AIME

MAIRIE DE LE LANDON VENDÉE